

Note de présentation brève et synthétique

du budget primitif 2018 et du compte administratif 2017

1. Éléments de contexte

La commune de Ramasse qui compte 310 habitants (INSEE Population légale totale au 01/01/2017) fait partie du canton de Saint Etienne du Bois. Au 1^{er} janvier 2017 elle a été intégrée à la communauté d'agglomération du bassin de Bourg en Bresse(CA3B) qui assure les compétences principales de voirie et d'assainissement auparavant exercées par la communauté de communes de la Vallière. Selon les directives du SCOT (schéma de cohérence territoriale) et la carte communale, qui est en adéquation avec ces directives, la population du village n'évoluera que peu dans les années à venir.

Les écoliers de Ramasse sont scolarisés à Villereversure dans le cadre d'une convention de participation aux frais de scolarité.

2. Priorités du budget

- Finaliser la révision de la carte communale
- Terminer l'aménagement des abords du cimetière côté Nord
- Poursuivre l'aménagement des allées du cimetière par la pose de béton entre les tombes où les outils de tonte ne peuvent être utilisés ; ceci dans le cadre de la mise en place du « zéro phyto »
- Reprendre les allées de l'extension du cimetière avec du sable filiérisé ou autre produit, toujours dans le cadre de la mise en place du « zéro phyto »
- Remplacer les radiateurs dans l'extension de la salle polyvalente ; ceux-ci étant devenus obsolètes
- Aménager la partie Sud de l'agorospace
- Rénover la plaque-photo du Monument aux Morts
- Aménager les abords du Monument aux Morts.

Des réflexions sont également en cours pour :

- Améliorer l'éclairage public, remplacer certains lampadaires, réfléchir à l'installation d'une horloge astronomique au village du Haut
- Aménager le terrain de l'ancienne station d'épuration
- Rénover la toiture de la Chapelle des Conches
- Aménager une salle au sous sol de la salle polyvalente
- Acheter des bancs publics
- Sécuriser la circulation dans le village.

3. Présentation analytique

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 193 614.33 € pour la section de fonctionnement
- 243 606.89 € pour la section d'investissement

La section de fonctionnement dégage une capacité prévisionnelle d'autofinancement (**épargne brute**) de 33 175,84 €.

Pour mémoire, 2017 a dégagé une capacité d'auto financement de 48 354.98 €.

L'**épargne nette** prévisionnelle pour 2018 est de 33 175.84 € - 9 790.20€ (remboursement d'emprunt) = 23 385,54€.

Le **niveau d'endettement** est de 19 956.40 €.

La **capacité de désendettement** est de : $19\,956.40 / 33\,175.84 = 0,6$ année.

Les **taux d'imposition** sont légèrement inférieurs au niveau moyen de la strate départementale. Ils sont de 6.20% pour la taxe d'habitation, de 10.60% pour la taxe sur le foncier bâti et de 34.82% pour la taxe foncière sur le non bâti.

Les **charges de personnel** sont inférieures à la moyenne de la strate départementale, la commune de Ramasse employant une secrétaire de mairie à mi-temps et un agent technique polyvalent à 14 heures de moyenne hebdomadaire.

La section d'investissement prend en compte et finance les priorités budgétaires 2018.

Un recours à l'emprunt pour un montant de 75 310 € sera nécessaire.

Il est à noter qu'un emprunt de 100 000 € réalisé en 2007 arrive à échéance en 2019, le montant de l'annuité est de 10 556,53 € intérêts compris.